

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 juillet 2017

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine (absente en début de séance), METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir Alexandra RAVARD), ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire (Pouvoir HENRIET Pierre).

Etaient excusées : Mme RAVARD Alexandra (Pouvoir à Mme PEPIN Christelle), MM GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), MOINARD David, PAIRAUD Guillaume

Secrétaire : Mr THEBAULT André

Votants : 12 dont 2 pouvoirs

CCVSA : Présentation du rapport d'activités

Le rapport d'activités 2016 de la CCVSA a été présenté par Mr RICHARD Jean-Claude, Président de la CCVSA. Le rapport est consultable en mairie aux heures d'ouvertures du public (du lundi au vendredi de 9h à 12h).

Arrivée de Mme BOUTET Christine

Mr Le Maire tient à démentir la rumeur concernant une candidature de sa part aux élections sénatoriales.

Mr THEBAULT informe que

- Le dossier des zones humides est en cours de réalisation
- Il n'a pas vu de problème d'affaissement de la chaussée sur le « chemin des Bas » (de même pour plusieurs autres conseillers)
- Qu'un devis va être sollicité pour le pont situé sur le chemin du Gros Coin
- Qu'il a rencontré notre conseiller ERDF pour un problème d'éclairage situé dans Les Bas de St Pierre et du déplacement d'une ligne électrique au Peu se situant sur la parcelle d'un administré
- Les bouches à incendie vont être contrôlées par la SAUR.

Voirie : Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité), confirme le choix de la commission des ouvertures de plis et retient l'entreprise RINEAU TP de Maillezais pour un montant de 132 590 € 00 HT soit 159 108 € TTC avec un début des travaux pour le 28 août prochain.

Admission en non-valeur

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LE DIAURÉ, Receveur Municipal, a communiqué la liste des paiements cantine-carterie, impayés à ce jour et s'élevant à 97 € 10 en non-valeur (un recouvrement ultérieur est possible) et 560 € 84 en créances éteintes (effacement de la dette) et demande d'établir les écritures comptables.

Le Conseil Municipal accepte (6 voix pour – 2 voix contre – 4 abstentions) d'établir les écritures comptables sollicitées par Mme LE DIAURÉ pour les admissions en non-valeur.

Attribution de l'indemnité de Conseil et de confection de budget attribuées au Receveur Municipal

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour allouer à Mme LE DIAURÉ, Receveur Municipal une indemnité de conseil à taux plein et ceci pendant la durée d'exercice de ce conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (10 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention), accorde une indemnité de conseil à taux plein à Mme LE DIAURÉ.

Proposition augmentation loyer logement du Presbytère n° 6

Mr LELAURE propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le loyer malgré le changement du lino dans une chambre, le loyer avait été révisé par délibération du Conseil Municipal du 30 août 2016 suite à l'installation de la VMC et réfection des murs.

Demande d'aide financière d'un administré

Mr HENRIET présente aux membres du Conseil Municipal la demande d'une aide financière d'un administré. Au vu des différentes aides reçues avec l'appui de l'Assistante Sociale, le Conseil décide de suivre l'avis du CCAS et de ne pas répondre favorablement à cette demande.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

Mr Le Maire informe :

- de l'invitation à la Cérémonie et au repas du 14 juillet organisés par Les Anciens Combattants
- que Mr Le Sous-Préfet doit donner prochainement son autorisation ou non pour la course cycliste du 14 juillet
- de la proposition d'offrir un pot de fin d'année aux élèves de l'école après la classe le dernier jour
- d'offrir un bouquet de fleurs à Mme BONHOMME qui a été bénévole pour les TAPS pendant 3 ans
- de proposer d'effectuer les prochains conseils municipaux le lundi soir
- que Mr Pierre HENRIET démissionne de son poste de responsable de la Commission Animations suite à son élection de député, il peut rester conseiller mais n'est plus autorisé à être responsable de commission.
- que Mr VALADE David s'occupe désormais du site internet de la commune
- que le prestataire confectionnant les repas cantine va être contacté pour l'informer de l'arrêt de l'activité de la boulangerie
- des Concerts Les Mélusicales les 6 et 7 octobre prochains à Chalais
- du repas du CCAS le 2 septembre à la salle des fêtes. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Mr David VADADE propose qu'une réflexion soit menée suite au passage du Tour de France dans la commune l'an prochain (à prévoir animations).

Prochaines réunions :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - CCAS | le jeudi 17 août 2017 à 17 h 30 |
| - Commission Animations | le lundi 24 juillet à 18 h 30 |
| - Commission Personnel | date à définir |
| - Commission ouverture des plis | le jeudi 13 juillet à 17 h 30 |

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 10 juillet 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 6 juillet 2017

Le Maire,
Christian HENRIET